Pierre Brochard de la Faucherie et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹ par Maurice Mignet - 2016

Du 22 décembre 1794

Pierre Brochard. —169

Pierre Brochard, de la Faucherie en cette paroisse, a déclaré qu'il a fourni a l'armée de M. Charette suivant reconnaissançe du dix-sept novembre dernier, signée Favereau

 trois bœufs estimés deux cent quarante livres, dont moitié revient à l'administration et les cent vingt autres livres restantes a lui appartenantes

Du 16 mars 1795

Pierre Brochard. —282

Pierre Brochard, demeurant à la Faucherie en cette paroisse, a fourni à l'armée catholique et royale suivant les reconnaissances des 3 juillet 8 septembre, 10 octobre, 15 novembre 1794, et 15 mars 1795, signées Raynard, Raynard, Remaud inspecteur et Gaudin,

- deux chartée de genêt estimées douze livres,
- une chartée de paille estimée dix livres,
- trois petitte chartée de foin estimée chascunnc quinze livre, ce qui fait quarante-cinq livres,
- et une autre petille chartée aussi estimée quinze livres, ce qui fait une somme totale de 8l, dont la moitié revient à l'administration et l'autre moitié Retiré pour Brochard le présent bon ce 21 mai 1795 : Raynard qui est de 4l¹ revient audit Brochard

dont il lui a été ce jour délivré un bon		
ci		$.41^{1}$
	E. M.: Retiré pour Brochard le présent bon ce 21 mai 1795	

par Maurice Mignet - 2016

_

¹ Les Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans Recherches vendéennes, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendient aussi les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans les

rapports du notaire André-Philippe Daniau, qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7º (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place une demande avec justificatifs pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruinée par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.